



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 95953

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences pour les facultés de médecine de l'augmentation du numerus clausus. En effet, il a été fort justement décidé de stabiliser le numerus clausus à un niveau élevé afin de maintenir la densité médicale. Celui-ci a été porté de 4 700 en 2002 à 6 300 en 2005. Et il sera porté à 7 000 en 2006 pour y être maintenu jusqu'en 2010. Par conséquent, il le remercie de bien vouloir lui préciser les mesures nouvelles qu'il envisage de prendre afin que l'objectif énoncé puisse être atteint dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95953

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5802